



FONDATION PIERRE FABRE

# APPEL A PROJETS

## Recherche opérationnelle en santé digitale

### DOCUMENT DE PRESENTATION

Appel à projets ouvert  
du 14 Avril au 15 Mai 2022

#### 1/ CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Issu des travaux et réflexions menés avec son groupe d'experts, c'est avec l'objectif de comprendre, analyser, partager et encourager les innovations numériques au service de la santé en Afrique et en Asie que la Fondation Pierre Fabre a créé l'Observatoire de la e-Santé dans les Pays du Sud. Soutenu par l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), rejointes depuis, par la Fondation de l'Avenir pour la recherche médicale appliquée et le Asia eHealth Information Network (AeHIN), le projet a pu être officiellement lancé en 2016.

Aujourd'hui, l'Observatoire est structuré autour de 3 axes :

1. Un site internet « centre de ressource » de projets implémentés en Afrique et en Asie
2. Un dispositif de soutien et d'accompagnement de projet innovants (les lauréats de l'Observatoire)
3. Une conférence annuelle qui adresse les enjeux actuels de la santé numérique au Sud.

La Fondation Pierre Fabre souhaite poursuivre le développement du « centre de ressources » de l'Observatoire dans les années à venir. En parallèle, la recherche opérationnelle les travaux d'évaluation, et l'étude des conditions permettant le passage à l'échelle des projets de santé digitale (ROI, analyses médico-économiques, ...) font aujourd'hui cruellement défaut. C'est face à ce constat que la Fondation Pierre Fabre souhaite lancer un appel à projets ciblant la recherche opérationnelle dans le domaine de la santé numérique. Cette thématique sera au cœur de la conférence annuelle, dont la tenue est prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

#### 2/ OBJET DE L'APPEL A PROJET

L'appel à projets concerne tous travaux de recherche opérationnelle ou d'évaluation de dispositifs e-santé, qu'ils soient portés par des structures sanitaires et/ou de recherche (universités, laboratoires de recherche publics ou privés basés dans un ou plusieurs pays de la liste présentée en Annexe 1). Les étudiants souhaitant financer leurs travaux de recherche de fin d'étude dans ce

cadre peuvent candidater en se rapprochant de leur université / institut de formation de rattachement.

### 3/ OBJECTIF DES PROJETS SOUTENUS

Les projets soutenus doivent être des projets d'intérêt général ayant comme objectif l'amélioration de l'accès des populations aux services de santé essentiels<sup>1</sup> en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Les projets sélectionnés doivent aboutir à une réalisation concrète sur le terrain, soit pour répondre à un problème de santé par le numérique, soit pour évaluer un projet en cours de réalisation. Ces travaux doivent justifier d'un impact à court ou moyen terme sur les populations.

### 4/ SOUTIEN DE LA FONDATION PIERRE FABRE

La Fondation Pierre Fabre alloue une enveloppe de 60 000 euros maximum répartie en dotations pouvant aller jusqu'à 10 000 € par projet soutenu. Une même organisation peut soumettre plusieurs projets distincts, mais un seul projet sera sélectionné dans ce cas.

Une convention sera signée entre le bénéficiaire et la Fondation Pierre Fabre afin de définir les conditions et les modalités du soutien apporté par la Fondation au bénéficiaire.

Les dépenses éligibles à cette subvention incluent les frais relatifs à la recherche (collecte de données, déplacements, communication sur les activités etc.), les équipements nécessaires pour la mise en œuvre (matériel informatique et scientifique / médical, logiciels), la prise en charge du personnel clé nécessaire à la réalisation du travail de recherche, et plus largement les frais liés à la bonne conduite du travail de recherche (déplacements, ...), ainsi que les éventuels frais d'inscription à l'université (pour les travaux réalisés par des étudiants). Les frais de gestion et de fonctionnement de la structure à l'origine de la demande, ainsi que les frais de personnel non directement impliqués dans la réalisation du travail de recherche peuvent être éligibles à condition de représenter moins de 5% de la subvention demandée.

### 5/ MODALITES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Les dotations allouées par la Fondation Pierre Fabre seront remises aux lauréats après signature des conventions et la tenue de la conférence annuelle de l'Observatoire qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Les répondants à cet appel à projet s'engagent à participer à la fois à cet événement à distance et à la réalisation d'éventuels supports de communication (capsules vidéo ou autre) en amont de l'événement.

Une restitution des travaux pourra être envisagée dans le cadre de la conférence annuelle 2023 en fonction du chronogramme et des résultats des différents travaux proposés par les lauréats.

### 6/ TYPES DE PROJETS ELIGIBLES

Sont éligibles les projets :

- Portés par une organisation (structure sanitaire, institutionnelle, d'enseignement et/ou de recherche) basée dans un des pays de la liste présentée en Annexe 1. Pour les étudiants souhaitant financer par cet appel à projets leurs travaux de fin d'étude, au moins une de leur structure d'encadrement doit correspondre à ce critère.
- Pour les projets de fin d'étude de master (M2) ou de doctorats (doctorat en médecine, doctorat d'universités), l'étudiant réalisant le travail de recherche doit disposer au minima d'un Master 1 (ou équivalent) validé ou en cours de validation (auquel cas l'attribution de la subvention sera dépendante de la validation du diplôme).

<sup>1</sup> Promotion de la santé, prévention, traitements, réadaptation et soins palliatifs

- Dont la durée n'excède pas 1 an.
- Répondant aux objectifs détaillés dans le paragraphe n°3.
- Impliquant une ou plusieurs équipes de recherche

## 7/ NE SONT PAS ELIGIBLES

Les projets suivants ne sont pas éligibles et seront à ce titre exclu du processus de sélection :

- Les projets portant sur des questions de recherche « fondamentale », n'ayant un impact / une déclinaison opérationnelle qu'à long terme.
- Les projets de prototypage d'une solution technique / les études de faisabilité

Pour tous les projets, les dépenses suivantes ne sont pas éligibles dans le cadre de cet appel à projets :

- Les frais liés à la participation à des colloques / congrès, ...
- Les frais de personnel non directement impliqué dans la réalisation du travail de recherche / de fonctionnement des structures candidates ou d'encadrement (au-delà de 5% de la subvention demandée).
- Les frais non directement liés à la réalisation du travail de recherche (achats de véhicules, aménagements des locaux ou autres infrastructure, ...).

## 8.1/ SELECTION DES DOSSIERS

La sélection des dossiers s'effectuera en 6 temps :

1. **Réception des dossiers** : du 14 avril au 15 mai 2022. Les dossiers réceptionnés après cette date ne seront pas instruits.
2. **Instruction des dossiers** : du 16 mai au 22 mai 2022. Les dossiers réceptionnés qui ne sont pas éligibles (cf. points 6 et 7) ne seront pas instruits ; les porteurs à leur origine recevront une notification par mail.
3. **Sélection** : du 23 mai au 6 juin 2022. Les dossiers seront soumis à un jury de sélection d'experts indépendants sélectionnés par la Fondation Pierre Fabre et de membres de la Fondation. Des échanges peuvent avoir lieu à ce stade entre les membres du jury et les porteurs de projet (entretiens, échanges mail, ...). Chaque candidat sera informé de la sélection ou non de son dossier à l'issue de cette phase.
4. **Conférence annuelle** : le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Les projets sélectionnés seront mis à l'honneur au cours de la conférence annuelle de l'Observatoire (voir point n°5).
5. **Contractualisation et versement de la subvention** : Les dotations seront versées après signature des conventions par les deux parties.

Les candidats à cet appel à projets s'engagent à être disponibles pour répondre aux questionnements soulevés par l'étude de leur dossier sur l'ensemble de cette période.

## 8.2/ PRINCIPAUX CRITERES DE SELECTION

- Les principaux critères pour la sélection des dossiers par le jury sont les suivants :
  - L'adéquation entre le sujet de recherche et les besoins observés (et éventuellement documentés) sur le terrain
  - La pertinence du sujet de recherche (par rapport aux éventuels travaux existant sur le sujet, aux problématiques et gaps actuels, ...)
  - L'impact des résultats attendus auprès des populations vulnérables

- Le parcours du candidat ou les qualifications de l'investigateur principal, et plus largement la qualité de l'équipe de recherche proposée
- (Pour les projets de fin d'études) L'adéquation entre la formation initiale de l'étudiant, le sujet de recherche proposé et les perspectives professionnelles futures du candidat

## 9/ CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier pour candidater à cet appel à projet doit comporter :

1. Le formulaire de candidature correctement complété et le fichier excel comprenant le budget détaillé et le chronogramme du projet.
2. Un dossier administratif composé des éléments suivants :
  - a. Pour des travaux réalisés par une ou plusieurs structures de recherche**
    - Les statuts de la structure
    - (Si concernée) L'habilitation de la structure à mener des travaux de recherche
    - Les références d'éventuelles publications ou rapports publiés par la ou les structures sur cette thématique (ou sur une thématique similaire)
    - La ou les lettres d'intention en cas de co-financement par d'autres bailleurs de fonds
    - Le ou les CV des principaux responsables du projet
    - Si pertinent, le dernier rapport financier / d'activité de la structure
    - Le RIB de la structure
  - b. Pour des travaux de fin d'étude réalisés par des étudiants**
    - Un CV / lettre de motivation
    - Une copie du dernier diplôme obtenu ou attestation justifiant du niveau actuel d'étude
    - Un justificatif de rattachement à une structure d'encadrement / d'enseignement.
    - (Si concernée) L'habilitation de la structure de rattachement à mener des travaux de recherche
    - D'éventuelles lettres de recommandations établies par des enseignants de la structure actuelle de formation de l'étudiant
    - Les statuts de la structure d'encadrement
    - Le RIB de la structure d'encadrement / de rattachement
3. Tout autre document jugé utile pour la bonne compréhension du dossier / sujet de recherche par les membres du jury de sélection

L'ensemble du dossier d'inscription doit être transmis par mail à l'adresse :

[aapr@fondationpierrefabre.org](mailto:aapr@fondationpierrefabre.org)

## 10 / DEMANDE D'APPUI POUR REPONSE A L'APPEL A PROJETS

Pour toute demande de précision(s) sur cet appel à projets, vous pouvez contacter les équipes de la Fondation Pierre Fabre et de ses partenaires aux coordonnées suivantes :

- Téléphone : +33 5 63 58 99 86
- Mail : [aapr@fondationpierrefabre.org](mailto:aapr@fondationpierrefabre.org)

## Annexe 1 – Liste des pays éligibles

Bénin  
Burkina Faso  
Burundi  
Cameroun  
République du Congo  
Côte d'Ivoire  
Gabon  
République de Guinée  
Madagascar  
Mali  
Mauritanie  
Niger  
République Démocratique du Congo  
République centrafricaine  
Sénégal  
Tchad  
Togo